

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1884.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT.

Tableau VII : Ministère de l'Instruction publique (¹).

AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 29 janvier 1884.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser la note ci-jointe ayant pour objet des amendements au Budget de l'exercice 1884, en ce qui concerne les crédits du Ministère de l'Instruction publique.

Je vous serai obligé de bien vouloir en tenir compte.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(¹) Budget, n° 102, p. 41 (session de 1882-1883).
Rapport, n° 33.

AMENDEMENTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

CHAPITRE III.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 26.

Le conseil de perfectionnement, tout en s'occupant des mesures à prendre en vue de l'exécution de l'article 6 de la loi du 15 juin 1883, sur l'emploi de la langue flamande, a cherché à améliorer l'enseignement normal moyen tout entier, par la rédaction d'un programme d'études plus complet, plus scientifique, plus littéraire et, en même temps, plus conforme aux exigences pédagogiques.

Les propositions que le conseil a soumises à cet égard au Gouvernement seront très prochainement consacrées par des arrêtés royaux et elles constitueront pour l'enseignement normal moyen une amélioration, tant au point de vue des méthodes qu'au point de vue de la préparation intellectuelle de nos futurs professeurs.

C'est à partir du 1^{er} octobre 1884 que les mesures proposées devront être mises à exécution. Déjà la section centrale a consenti à inscrire au Budget de 1884 une somme de 13,400 francs pour l'organisation d'un enseignement normal destiné spécialement à former des professeurs à même d'enseigner en flamand. Il faut retrancher de cette somme 6,000 francs destinés aux bourses des nouveaux normalistes : il reste donc 7,400 francs pour payer le personnel à nommer à partir du 1^{er} janvier 1884. Mais indépendamment des cours organisés, il y aura à créer d'autres cours à partir du 1^{er} octobre et à réorganiser, à la même époque, les écoles et les sections normales existantes. De ces différents chefs, il sera nécessaire d'augmenter en 1884 le Budget des dépenses d'une somme de 8,000 francs.

Cette somme se décompose comme suit :

a. Section normale flamande à Gand (complément d'organisation à partir du 1 ^{er} octobre 1884)	fr.	3,000	»
b. École normale des sciences à Gand (réorganisation à partir de la même date)		500	»
c. École normale des humanités à Liège (réorganisation à partir de la même date).		2,975	»
d. Sections normales du degré inférieur, à Nivelles et à Bruges (idem).		825	»
e. Sections normales du degré inférieur pour filles à Liège et à Bruxelles (idem)		700	»
TOTAL fr.		8,000	»

ART. 35.

L'allocation de 86,000 francs inscrite en charge extraordinaire à l'article 35 peut être réduite à 76,000 francs. Le Département de l'Instruction publique s'efforcera de continuer, dans les limites de cette dernière somme, les acquisitions les plus nécessaires à l'outillage des établissements d'instruction moyenne.

ART. 28, 30 et 31.

Les autorisations d'effectuer des transferts de crédit au Budget doivent être limitées aux strictes nécessités du service; elles sont incompatibles avec une bonne gestion des deniers de l'État. C'est ainsi que le Gouvernement l'a compris et c'est pourquoi il a toujours cherché à les restreindre autant que possible.

Pour le Budget du Ministère de l'Instruction publique, on a dû recourir à ces autorisations parce qu'il était extrêmement difficile, dès les premières années, de déterminer avec suffisamment d'exactitude la dotation à attribuer aux divers services.

En dernier lieu, les articles relatifs au service des athénées et des écoles moyennes, notamment, portaient encore la mention autorisant le transfert à d'autres articles du même tableau.

Cette faculté du transfert ayant été supprimée à partir de 1884, et les prévisions de dépense n'ayant pu être assez exactement établies au mois de janvier 1885, certains crédits doivent être modifiés : les uns parce qu'ils sont insuffisants, les autres parce qu'on prévoit qu'ils présenteront des excédants.

En vue donc d'éviter dans la suite des crédits supplémentaires et des annulations, il y a lieu d'introduire au projet de Budget les amendements ci-après :

ART. 28. Litt. b. Athénées royaux fr.	745,000	au lieu de fr.	700,000	»
Id. e. Écoles moyennes nouvelles.	1,124,168	—	900,000	»
Le total général de l'article 28 serait donc de fr. 3,464,725 »				
au lieu de 3,195,557 »				
DIFFÉRENCE. fr.				269,168 »
ART. 30. Litt. a fr.	100,000	» au lieu de fr.	308,400	»
Id. b	3,000	» —	18,768	»
TOTAL de l'article 30 . . . fr.	103,000	» —	327,168	»
ART. 31.	25,000	» —	70,000	»
Fr. 128,000 » — fr.				397,168 »
DIFFÉRENCE ÉGALE . . . fr.				269,168 »

Il résulte de ce qui précède que la somme totale transférée des articles 30 et 31 à l'article 28 est de fr. 269,168, montant de l'insuffisance constatée pour le service des athénées et des écoles moyennes de l'État; en d'autres termes, les amendements proposés n'entraîneront ni augmentation ni diminution.

La possibilité de la réduction des allocations figurant aux articles 30 et 31 s'explique par le fait de la transformation d'un grand nombre d'établissements communaux ou établissements de l'État.

Ci-joint un tableau modifié conformément aux indications de la présente note.



TABLEAU VII.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et pé- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	•	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	288,100	•	
3	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses. — Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique	60,000	•	
4	Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; frais divers; abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages.	5,000	•	
5	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions. . .	6,000	•	
6	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public (personnel et matériel). — Encouragements à l'organisation d'autres musées scolaires et participation à des expositions scolaires dans le pays ou à l'étranger — Institution de petits concours près du musée scolaire de l'État	54,000	•	
7	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	6,500	•	
8	Pensions civiles. — Premiers termes des pensions à accorder éventuellement	16,000	•	
9	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1884. — Pensions accordées en 1884 en vertu des dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes restant à liquider pour les années antérieures	626,000	•	1,494,568
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1 ^{er} janvier 1884 (art. 5 de la loi du 16 mai 1876)	246,268	•	
11	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. Secours à des ascendants et à des sœurs de fonctionnaires et employés décédés, atteints d'infirmités qui les mettent hors d'état de subvenir à leur entretien	8,000	•	
12	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	65,000	•	
13	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écritures . . .	2,000	•	
A REPORTER. fr.		1,405,868	•	1,494,568

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT.fr.	1,403,868 »	»	1,494,308 »
14	Traitements des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire, des inspecteurs de l'enseignement du dessin, de la musique et de la gymnastique dans les établissements scolaires. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses	46,500 »	»	
15	Pensions des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux. La somme restée disponible à l'article 10 pourra y être transférée	35,000 »	»	
16	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins du Département de l'instruction publique	»	9,000 »	
CHAPITRE II.				
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.				
17	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 »	»	
18	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849.)	1,124,370 »	»	
19	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des Universités.	594,265 »	»	
20	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central. Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des Universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 20 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876	98,470 »	»	1,667,505 »
21	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des annales des Universités de Belgique	10,000 »	»	
22	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. — Souscriptions	27,000 »	»	
23	Frais de rédaction du 11 ^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 50 de la loi du 25 juillet 1840)	»	7,000 »	
	A REPORTER.fr.	3,145,673 »	16,000 »	3,161,673 »

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	3,145,673 »	10,000 »	3,161,673 »
	CHAPITRE III.			
	ENSEIGNEMENT MOYEN.			
24	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Dépenses et frais divers	8,000 »	•	
25	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel; traitements. Frais de voyage; missions; indemnités; rémunérations; frais de bureau; dépenses et frais divers	50,250 »	•	
26	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements; indemnités; matériel; inspection; frais de route et de séjour; dépenses et frais divers. — Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Section normale flamande à Gand. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — École normale des sciences à Gand; personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré ayant terminé leurs études pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers. — Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875.	268,595 »	•	
27	Jurys d'examen de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Jurys d'admission, de passage et de sortie. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations. — Salaire des huissiers; garde du matériel; matériel; dépenses et frais divers. — Jury de régentes d'écoles moyennes de filles. Jurys d'admission et de sortie. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le certificat de capacité relatif à l'enseignement du dessin dans les athénées, collèges et écoles moyennes. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. Jury chargé de délivrer le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la musique dans les établissements d'instruction moyenne. — Dépenses et frais divers	46,700 »	•	
28	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. — Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. — Athénées ou collèges royaux; sections industrielles et commerciales; fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers. Primes d'encouragement et de récompense. Bourses d'études.			
	A REPORTER. fr.	3,519,016 »	10,000 »	3,161,673 »

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	3,519,016 •	10,000 •	3,161,675 •
	Dépenses et frais divers — Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel; traitements; indemnités; subsides. — Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel; traitements; indemnités; subsides.	3,464,725 •	•	
29	Écoles moyennes. — Bourses	56,600 •	•	
30	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons Subsidés. Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Enseignement de la gymnastique. Professeurs munis du diplôme ou certificat spécial. Compléments de subsides.	103,000 •	•	
31	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	25,000 •	•	
32	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Dépenses et frais divers	56,000 •	•	4,214,788 •
33	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités	•	3,120 •	
34	Professeurs en disponibilité par suppression d'emploi, pour motifs de santé ou dans l'intérêt de l'enseignement, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées en cette position comme services donnant droit à une pension de retraite. Traitements. — Professeurs en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre. Traitements.	48,000 •	30,000 •	
35	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités. — Collections et objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'État. Acquisitions	14,000 •	76,000 •	
36	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures; dépenses et frais divers.	3,000 •	2,000 •	
CHAPITRE IV.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
37	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales. — Traitements des inspecteurs principaux. — Traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité des inspecteurs. — Frais du jury chargé de procéder à l'examen des aspirants au certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal	439,250 •	•	
38	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des éconômats des écoles normales — Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées	200,000 •	•	
	A REPORTER. fr.	7,888,591 •	127,120 •	7,376,461 •

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	7,888,591 •	127,120 •	7,376,461 •
30	Personnel des établissements normaux primaires; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; dépenses imprévues	1,010,000 •	•	
40	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire. — Frais d'administration; impressions, registres et dépenses diverses : 1° pour le service spécial de la direction générale de l'enseignement primaire; 2° pour les comités scolaires	43,000 •	•	
41	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales. — Amélioration et location de locaux et matériel des établissements normaux primaires. — Frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal. — Bourses aux élèves des écoles normales; bourses de noviciat. — Frais de conférences agricoles et horticoles des instituteurs	910,300 •	•	
42	Cours normaux pour la formation de maîtresses d'écoles gardiennes; indemnités aux professeurs; frais des jurys d'examen; dépenses diverses. — Cours normaux de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires et des écoles normales; indemnités aux personnes appelées à ces cours et aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys d'examen; dépenses diverses. — Cours normaux de couture et de coupe de vêtements ainsi que d'économie domestique pour les maîtresses des écoles normales, les inspectrices déléguées et pour un certain nombre d'institutrices chargées de propager l'enseignement spécial de ces matières; frais d'organisation; indemnités de déplacement aux personnes appelées à ces cours; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys d'examen; dépenses diverses. — Cours normaux de travaux manuels. — Cours d'histoire pour les professeurs et les régents des écoles normales. — Dépenses relatives à la préparation d'instituteurs et d'institutrices aux examens de professeur ou de régente d'école normale; indemnités aux professeurs chargés de diriger les études; frais du jury d'examen et autres dépenses	81,000 •	•	14,644,516 •
43	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits spéciaux pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire. — Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime légal. — Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application. — Traitements des instituteurs intérieurs remplaçant des instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions ou en disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement de diverses branches spéciales du programme des cours; dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches	10,190,966 •	•	
44	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes et des crèches soumises au régime légal; subsides aux communes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes; subsides aux communes. — Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours	1,670,000 •	•	
	A REPORTER. . . . fr.	21,793,857 •	127,120 •	22,020,977 •

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	21,793,857 .	127,120 .	22,020,977 »
45	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements, sous- criptions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou sub- sides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales — Achat de collections et d'appareils pour l'ensei- gnement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences Achat de meubles pour les bibliothèques et pour les musées scolaires cantonaux. — Frais d'impression des catalogues. — Indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques. — Missions; dépenses imprévues	100,000 .	.	
	CHAPITRE V. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
46	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 .	.	6,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. . fr.	21,899,857 .	127,120 .	22,026,977 .

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.



DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VII

(MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE).



TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT

**PRÉSENTANT LA COMPARAISON DES PROPOSITIONS DE DÉPENSE POUR
L'EXERCICE 1884 AVEC LES PRÉVISIONS DE L'EXERCICE 1883.**



BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 50,000 »
	b.	Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique 10,000 »
4	»	Bibliothèque de l'administration centrale. — Achat de livres et reliures. Frais divers. Abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages
5	»	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions
6	»	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public. (Personnel et matériel.) Encouragements à l'organisation d'autres musées scolaires et participation à des expositions scolaires dans le pays ou à l'étranger. — Institution de petits concours près du musée scolaire de l'État
7	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
<i>Pensions et secours.</i>		
8	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
9	»	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876, à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877, et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1884. Pensions à accorder en 1884, en vertu des dispositions de ladite loi, et prorata des premiers termes restant à liquider pour les années antérieures.
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
288,100	»	288,100	273,100	14,800	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
6,500	»	6,500	14,000	»	7,500	
16,000	»	16,000	16,000	»	»	
625,000	»	626,000	625,000	»	»	
1,082,600	»	1,082,600	1,075,300	14,800	7,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
10	»	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1 ^{er} janvier 1884 (art. 5 de la loi du 16 mai 1876)
11	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'Etat, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. Secours à des ascendants et à des sœurs de fonctionnaires et d'employés décédés, atteints d'infirmités qui les mettent hors d'état de subvenir à leur entretien
12	a.	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. fr. 60,000 »
	b.	Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. 5,000 »
13	»	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écritures
14	a.	Traitement des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire, des inspecteurs de l'enseignement du dessin, de la musique et de la gymnastique dans les établissements scolaires 29,500 »
	b.	Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses. 17,000 »
15	»	Pensions des veuves et orphelins, des professeurs et instituteurs communaux (ce crédit n'est pas limitatif. — La somme restée disponible à l'article 10 pourra y être transférée)
16	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins du Département de l'Instruction publique
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
17	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
18	a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'Etat . . fr. 1,104,570 »
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
19		Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses 90,000 »
	b.	Matériel des Universités 304,265 »
20	a.	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central. . . 58,500 »
	b.	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central. . . 10,000 »
		A REPORTER fr. 68,500 »
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,082,600	»	1,082,600	1,075,500	14,800	7,500	
246,268	»	246,268	277,885	»	51,615	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
65,000	»	65,000	65,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
46,500	»	46,500	45,000	1,500	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
»	9,000	9,000	»	9,000	»	
1,485,368	9,000	1,494,588	1,508,185	25,500	59,115	
AUGMENTATION. fr.				13,815		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
1,124,570	»	1,124,570	1,104,570	20,000	»	
594,265	»	594,265	406,265	»	12,000	
1,524,835	»	1,524,835	1,516,835	20,000	12,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		REPORT. fr. 68,500 »
20 (suite)	c.	Traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc. 15,000 »
	d.	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer, dans la distribution du produit des examens, en vertu de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876. 14,970 »
21	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des Universités de Belgique</i>
22	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions.
23	»	Frais de rédaction du 1 ^{er} rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 de la loi du 15 juillet 1849) .
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
24	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Dépenses et frais divers fr.
25	a.	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements. . . 31,750 »
	b.	Frais de voyage; missions; indemnités; rémunérations; frais de bureau. — Dépenses et frais divers 18,500 »
	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège — Personnel; traitements; indemnités; matériel. — Dépenses et frais divers. . . 35,975 »
26	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel; traitements; indemnités; matériel. — Dépenses et frais divers 15,000 »
	c.	Section normale flamande, à Gand. — Personnel; traitements; indemnités; matériel. — Dépenses et frais divers 16,400 »
	d.	École normale des sciences, à Gand. — Personnel; traitements; indemnités; matériel. — Dépenses et frais divers 11,628 »
		A REPORTER. fr. 75,003 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,524,835	»	1,524,835	1,516,835	20,000	12,000	
98,470	»	98,470	98,470	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
27,000	»	27,000	27,000	»	»	
»	7,000	7,000	»	7,000	»	
1,660,305	7,000	1,667,305	1,652,305	27,000	12,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				15,000		
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
50,250	»	50,250	49,750	500	»	
58,250	»	58,250	57,750	500	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr. 75,003 »
26 (suite).	e.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. Personnel; traitements; indemnités; matériel. — Dépenses et frais divers.	41,825 »
	f.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège — Personnel; traitements; indemnités; matériel. — Dépenses et frais divers.	35,700 »
	g.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études. — Subsidés aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	113,000 »
	h.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	2,865 »
	a.	Jurys d'examen de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Jurys d'admission, de passage et de sortie. — Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires des huissiers; garde du matériel; matériel. — Dépenses et frais divers	24,000 »
27	b.	Jury de régente d'école moyenne de filles. — Jurys d'admission et de sortie. — Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel. — Dépenses et frais divers	14,700 »
	c.	Jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique. — Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel. — Dépenses et frais divers	2,000 »
	d.	Jury chargé de délivrer le certificat de capacité relatif à l'enseignement du dessin dans les athénées, collèges et écoles moyennes. — Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel. — Dépenses et frais divers	5,000 »
	e.	Jury chargé de délivrer le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la musique dans les établissements d'instruction moyenne de l'État. — Dépenses et frais divers	3,000 »
	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	816,978 »
28	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	745,000 »
	c.	Athénées ou collèges royaux. — Sections professionnelles. — Cours complémentaires destinés à préparer des élèves pour l'institut supérieur de commerce. — Dépenses et frais divers. — Encouragements aux élèves qui suivent ces cours.	7,500 »
	d.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides	771,079 »
	e.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881), Personnel; traitements; indemnités; subsides	1,124,168 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
58,250	»	58,250	57,750	500	»	
268,393	»	268,393	237,993	30,400	»	
46,700	»	46,700	43,700	3,000	»	
3,464,725	»	3,464,725	3,008,057	456,668	»	
3,838,068	»	3,838,068	3,547,500	490,568	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
29	»	Écoles moyennes. — Bourses.	
30	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsidés.	100,000 »
	b.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Enseignement de la gymnastique. — Professeurs munis du diplôme ou certificat spécial. — Compléments de subsidés	5,000 »
31	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsidés	
32	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Dépenses et frais divers	
33	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités	
34	a.	Professeurs en disponibilité par suppression d'emploi, pour motif de santé ou dans l'intérêt de l'enseignement, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées en cette position comme services donnant droit à une pension de retraite. — Traitements. 66,000 »	
	b.	Professeurs en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre. — Traitements. 12,000 »	
35	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsidés; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités. — Collections et objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'État. — Acquisitions	
36	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions; reliures; dépenses et frais divers	
	»	10 ^e rapport triennal sur l'enseignement moyen; frais de rédaction. — Indemnités; rémunérations; fourniture d'exemplaires pour le service de l'administration centrale; reliures; dépenses diverses. (Pour mémoire.)	
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
57	a.	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales	22,500 »
	b.	Traitements des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire.	123,750 »
			A REPORTER. fr. 146,250 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,858,068	»	3,858,068	3,347,500	490,568	»	
36,600	»	36,600	33,300	3,300	»	
103,000	»	103,000	327,168	»	224,168	
25,000	»	25,000	70,000	»	45,000	
56,000	»	56,000	52,000	4,000	»	
»	5,120	5,120	5,120	»	»	
48,000	30,000	78,000	78,000	»	»	
14,000	76,000	90,000	100,000	»	10,000	
5,000	2,000	5,000	5,000	»	»	
»	»	»	10,000	»	10,000	
4,105,668	111,120	4,214,788	4,006,088	497,868	289,168	
AUGMENTATION. . . . fr.				208,700		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr. 146,250 »
37 (suite).	c.	Traitements des inspecteurs cantonaux	290,500 »
	d.	Traitements de disponibilité des inspecteurs	1,500 »
	e.	Frais du jury chargé de procéder à l'examen des aspirants au certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal	1,000 »
38	a.	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des éconômats des écoles normales	15,000 »
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :	
		1 ^o Aux inspecteurs principaux.	57,000 »
		2 ^o Aux inspecteurs cantonaux.	100,000 »
		3 ^o Aux inspectrices déléguées	30,000 »
39	»	Personnel des écoles normales et des sections normales primaires; traitements et indemnités; traitements de disponibilité. — Dépenses imprévues	
40	a.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire.	12,000 »
	b.	Frais d'administration, impressions, registres, et dépenses diverses :	
		1 ^o Pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire. fr.	6,000 »
		2 ^o Pour les comités scolaires	25,000 »
	a.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales	49,900 »
	b.	Amélioration et location de locaux et matériel des établissements normaux de l'État	170,000 »
41	c.	Frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice primaire, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal	5,500 »
	d.	Bourses aux élèves des écoles normales; bourses de noviciat	666,900 »
	e.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs	20,000 »
42	a.	Cours normaux pour la formation de maitresses d'écoles gardiennes — Indemnités aux professeurs. — Frais des jurys d'examen; dépenses diverses	8,000 »
		A REPORTER. . . . fr. . . .	8,000 »
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
439,250	»	439,250	439,250	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
1,010,000	»	1,010,000	974,905	35,095	»	
43,000	»	43,000	68,000	»	25,000	
910,300	»	910,300	945,300	»	35,000	
2,602,550	»	2,602,550	2,627,455	35,095	60,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr. 8,000 »
42 (suite).	b.	Cours normaux de couture et de coupe des vêtements ainsi que d'économie domestique pour les maîtresses des écoles normales, les inspectrices déléguées et pour un certain nombre d'institutrices chargées de propager l'enseignement spécial de ces matières de concert avec les inspectrices; frais d'organisation; indemnités de déplacement aux personnes appelées à ces cours; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys d'examen et dépenses diverses	20,000 »
	c.	Cours normaux d'histoire pour les professeurs et les régents des écoles normales — Cours pour l'étude des travaux manuels à introduire graduellement dans les écoles normales d'instituteurs et dans les écoles primaires de garçons	45,000 »
	d.	Dépenses relatives à la préparation d'instituteurs et d'institutrices aux examens de professeur ou de régente d'école normale; indemnités aux professeurs chargés de diriger les études; frais du jury d'examen et autres dépenses	8,000 »
	a.	Construction acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits spéciaux pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire	150,000 »
43	b.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime. — Subsides aux établissements normaux pour couvrir, le cas échéant, le déficit du Budget de l'école d'application	9,840,966 »
	c.	Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonction ou en disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement de diverses branches spéciales du programme des cours; dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches.	200,000 »
	a.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes et des crèches soumises au régime légal; subsides aux communes	950,000 »
44	b.	Service annuel ordinaire des cours d'adultes; subsides aux communes	700,000 »
	c.	Frais de concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours	40,000 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,602,550	»	2,602,550	2,627,455	35,095	60,000	
81,000	»	81,000	149,000	»	68,000	
10,190,966	»	10,190,966	10,220,966	»	30,000	
1,670,000	»	1,670,000	1,290,000	380,000	»	
14,544,516	»	14,544,516	14,287,421	415,095	158,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
45	,	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements, acquisitions, souscriptions, subsides aux auteurs. Distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales. — Achat de collections et d'appareils pour l'enseignement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences — Achat de meubles pour les bibliothèques et pour les musées scolaires cantonaux. — Frais d'impression des catalogues. — Indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation de collections scientifiques. — Missions; dépenses imprévues
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
		CHAPITRE V.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
46	,	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
14,544,516	»	14,544,516	14,287,421	415,095	158,000	
100,000	»	100,000	135,000	»	35,000	
14,644,516	»	14,644,516	14,422,421	415,095	193,000	
AUGMENTATION. . FR.				222,095		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . FR.				»		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Administration centrale. II. Enseignement supérieur. III. Enseignement moyen IV. Enseignement primaire. V. Dépenses imprévues TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,485,368 »	9,000 »	1,494,368 »	1,508,183 »	»	13,815 »	
1,660,305 »	7,000 »	1,667,305 »	1,682,305 »	15,000 »	»	
4,103,668 »	111,120 »	4,214,788 »	4,006,088 »	208,700 »	»	
14,644,516 »	»	14,644,516 »	14,422,421 »	222,095 »	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
21,899,857 »	127,120 »	22,026,977 »	21,594,997 »	445,795 »	13,815 »	
AUGMENTATION. . . FR.				431,980 »		